

Avion
RN
17
Vimy

Dossier de concertation

du 3 au 20 décembre 2013

Mise à 2x2 voies de la RN17
entre Vimy et Avion



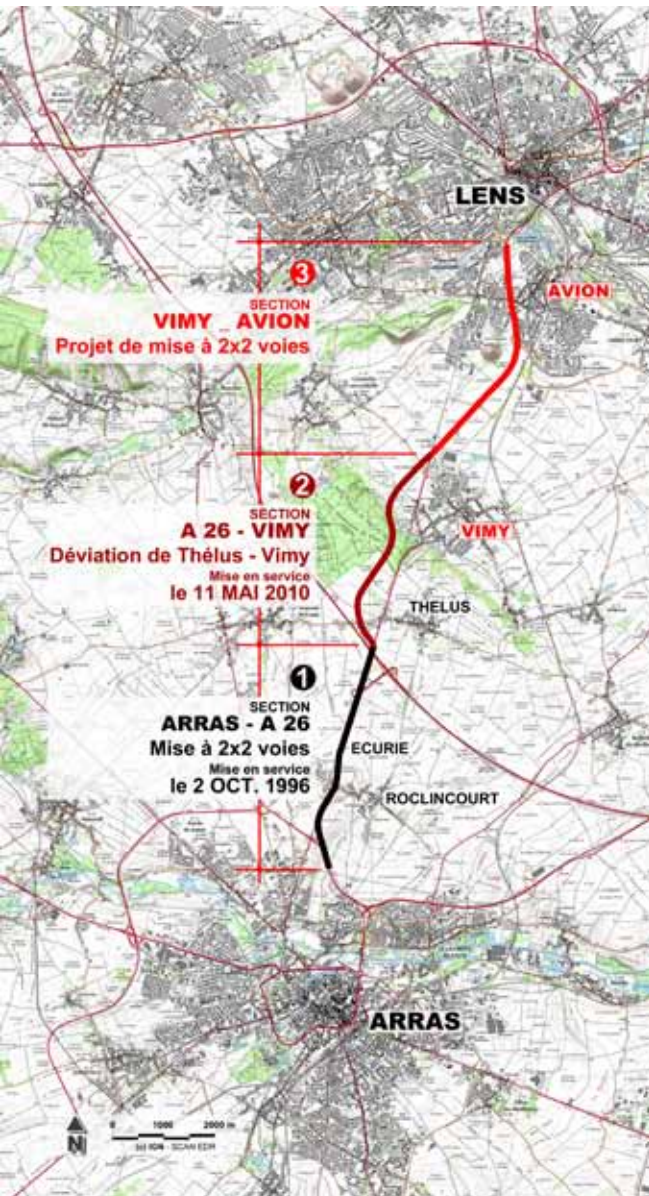
Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

SOMMAIRE

Préambule	4	Le projet	9
L'objet de la concertation	5	L'objet	9
La mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion	5	L'implantation	9
Les principes de la concertation	6	La vitesse	9
Une concertation publique réglementaire	6	Les aménagements proposés	10
Les modalités	6	L'aménagement l'échangeur existant	11
La concertation dans le déroulement du projet	6	Les ponts	12
Les caractéristiques du projet	7	L'assainissement	14
Les objectifs	7	Les protections phoniques	15
La maîtrise d'ouvrage	8	Les aménagements paysagers	16
Le financement	8	Le calendrier prévisionnel	17
		Comment participer ?	18

PRÉAMBULE



La mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion s'inscrit dans le programme général de mise à 2x2 voies de la RN17 entre Arras et Lens. Les objectifs recherchés par cet élargissement sont :

- Améliorer les échanges entre Arras et Lens par un **aménagement homogène** entre les deux agglomérations
- Assurer un **bon écoulement du trafic** ;
- Améliorer les **conditions de sécurité** et **diminuer les nuisances**, notamment dans les traversées de Thélus et Vimy.

Il s'agit également de donner à la RN17 le statut de route express. Une route express est une route dont les accès directs des riverains sont interdits et l'accès des véhicules lents ou susceptibles de mettre en cause la sécurité des usagers est restreint.

L'itinéraire de 14 km entre Arras et Lens a été décomposé en 3 sections homogènes :

Entre Arras et l'A26 (au sud de Thélus) : mise à 2x2 voies en 1996 par un aménagement sur place et déviation partielle de la commune d'Ecurie ;

Entre l'A26 et Vimy : mise à 2x2 voies en 2010 par la création d'une déviation dite déviation de Thélus-Vimy ;

Entre Vimy et Avion : projet de mise à 2x2 voies.

La section entre Vimy et Avion est la troisième, et dernière, section d'aménagement de l'ensemble de l'itinéraire.

L'OBJET DE LA CONCERTATION

LA MISE À 2X2 VOIES DE LA RN17 ENTRE VIMY ET AVION

Le projet s'établit sur 3,7 km entre le carrefour giratoire terminant la déviation Thélus-Vimy et l'A211 au niveau d'Avion (échangeur dit des Glissoires).

Il est composé de deux sous-sections :

- la première, située en secteur agricole, entre le giratoire de Vimy et l'échangeur Avion-République, actuellement à 3 voies avec créneaux de dépassement (sans terre-plein central non franchissable) ;
- la seconde, située en secteur urbain, entre l'échangeur Avion-République et l'A211, actuellement à 2 voies.

... CARTE DU PROJET ÉTUDIÉ | DREAL



LES PRINCIPES DE CONCERTATION

Une concertation publique réglementaire

La présente concertation est menée dans le cadre des dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, qui prévoit l'organisation d'une concertation en cas de réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune, d'un montant supérieur à 1 900 000 euros et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants.

La concertation a pour objet d'assurer l'information du public (les habitants, riverains, exploitants agricoles et associations locales concernés) et de recueillir ses avis, observations et préoccupations sur le projet présenté.

Les modalités

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord-Pas-de-Calais, maître d'ouvrage de l'opération, mène cette concertation qui se déroule du 3 au 20 décembre 2013.

Pour cela, elle propose les modalités de concertation suivantes :

- La mise à disposition du présent **dossier de concertation**
- La mise en téléchargement des supports dédiés au projet sur le **site Internet** de la DREAL

- Une **exposition publique** dans les halls des mairies de Vimy et Avion, avec permanences de la DREAL les jeudis 12 et 19 décembre (de 9h à 12h à Vimy et de 14h et 17h à Avion)
- Deux **réunions publiques** les 16 et 17 décembre 2013, à 18h, respectivement à Vimy et Avion
- La mise à disposition de **registres** destinés aux remarques en mairies de Vimy et d'Avion
- La possibilité d'écrire par **courriel** à l'adresse suivante : m17.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

La concertation dans le déroulement du projet

Le bilan de cette concertation sera rendu public début 2014. Il sera notamment tenu à disposition du public en mairies de Vimy et d'Avion. Les études préalables pourront alors être finalisées en vue de produire, pour l'été 2014, le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Ces études permettront de préciser les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les aménagements paysagers et de mener la procédure d'autorisation « loi sur l'eau » (obligation du code de l'environnement pour tout projet susceptible d'avoir un impact sur les eaux superficielles ou souterraines).

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

LES OBJECTIFS

La RN17 entre Vimy et Avion est accidentogène* et ne permet pas, en l'état, d'absorber l'évolution du trafic estimée** (risque de saturation).

Le projet de mise à 2x2 voies a ainsi pour vocation de :

- Améliorer les **conditions de circulation**
- Améliorer les **conditions de sécurité** sur cette section en supprimant les chocs frontaux
- Améliorer le **cadre de vie** des riverains en réduisant les nuisances engendrés par la RN17 (protections contre le bruit, protection de l'eau)
- Améliorer les échanges entre Arras et Lens par un **aménagement homogène** entre les deux agglomérations
- Etoffer le **réseau routier national**

* La section Vimy-Avion a un taux d'accident supérieur à la moyenne nationale pour des routes de mêmes caractéristiques. Les routes à trois voies présentent en effet des risques de chocs frontaux particulièrement dangereux.

La mise à 2x2 voies permettra d'améliorer la visibilité et les chaussées séparées empêcheront les collisions frontales et permettront ainsi de réduire le nombre et la gravité des accidents d'environ 60%.

** En 2012, le trafic observé sur cette section de la RN17 s'élevait à 21 200 véhicules par jour sur la section en zone rurale et à 30 500 sur la section urbaine avec une proportion de poids lourd d'environ 10%.

L'évaluation des trafics routiers montre que la fréquentation de la RN17 pourrait atteindre en 2035, 31 200 véhicules par jour sur la section en zone rurale et 40 000 véhicules par jour sur la section urbaine.

LA MAITRISE D'OUVRAGE

Pour la présente opération, le maître d'ouvrage est l'**Etat** - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), représenté par la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Nord-Pas-de-Calais.

Pour mener à bien sa mission, le maître d'ouvrage fait appel à des prestataires extérieurs (publics ou privés) pour étudier et concevoir le projet et suivre son exécution (maître d'œuvre, bureaux d'études, contrôleurs...), mais aussi pour réaliser les travaux (entreprises de travaux publics).

LE FINANCEMENT

Le coût d'objectif de l'opération est fixé à **22,5 M€** (comprenant les frais d'études, d'acquisitions foncières et les travaux). Les études ont fait l'objet d'un co-financement Etat, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais et Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL).

Les travaux seront financés dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2014-2020.

LE PROJET

L'objet

Le projet prévoit la **mise à 2x2 voies** de l'ensemble de la RN17 entre Vimy (nouveau giratoire) et Avion (échangeur des Glissoires) avec un **terre-plein central infranchissable** et des **bandes d'arrêt d'urgence**.

L'implantation

La route actuelle sera élargie **par l'ouest**, sur des **emprises acquises par l'Etat** au début des années 70 lors de la construction de cette section. Aucune acquisition foncière ne sera nécessaire pour cet élargissement, excepté en secteur agricole pour l'implantation d'un bassin d'assainissement (environ 1,3 ha).

La vitesse

La vitesse sera limitée à **110 km/h** en zone rurale et **90 km/h** en milieu urbain, pour assurer un meilleur niveau de sécurité et de fluidité, tout en contenant les impacts sur l'environnement, comme le bruit ou la pollution de l'air.

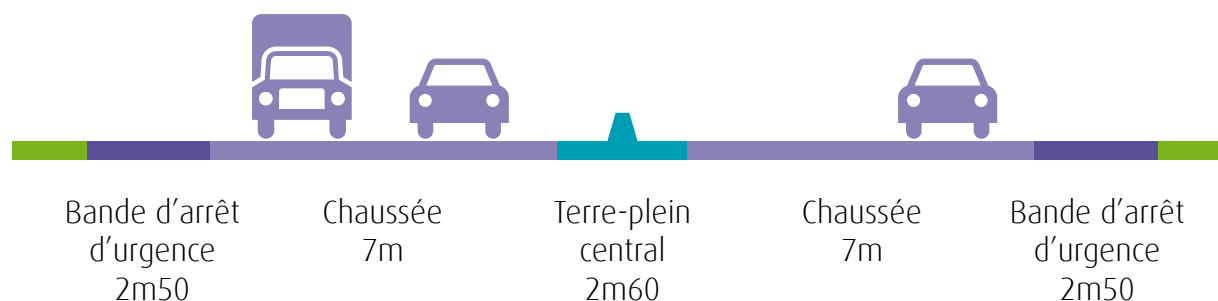
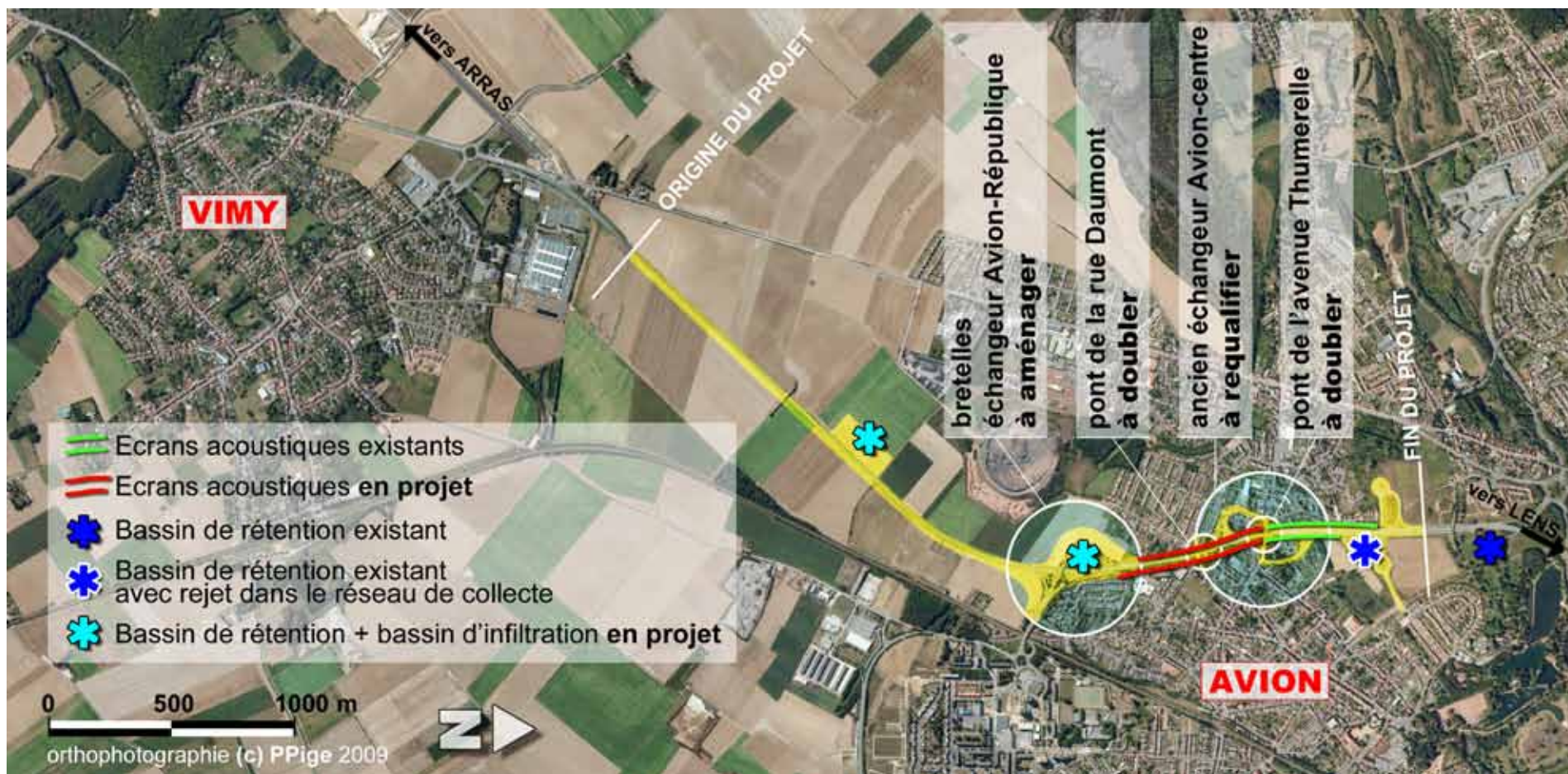


SCHÉMA DU « PROFIL EN TRAVERS » | EXALTA
COUPE DE LA RN17 A 2X2 VOIES

Les aménagements proposés

LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS | EXALTA





... SITUATION ACTUELLE | PH. FRUTIER-ALTIMAGE
AU PREMIER PLAN : VERS LENS

L'aménagement de l'échangeur existant

Les bretelles de l'échangeur avec la RD40 (boulevard Maurice Thorez), dit Avion-République, seront aménagées pour s'adapter au nouveau profil à 2x2 voies de la RN17. Les échanges actuels seront maintenus.

L'échangeur dit des Glissoires ne sera, quant à lui, pas impacté par le projet de mise à 2x2 voies.

Les ponts

Sur le tracé, certains ponts avaient dès les années 1970 été « calibrés » pour une 2x2 voies et ne nécessiteront pas de travaux. Mais, **deux passages situés à Avion devront être « doublés »** pour accueillir la 2x2 voies.

Le premier pont est celui situé **avenue Thumerelle** à Avion. Un ouvrage identique à celui existant sera construit côté Thumerelle en maintenant à niveau les cheminements existants. Un examen particulier de la liaison entre la rue Emile Michel et l'avenue Thumerelle sera réalisé avec la commune pour définir un plan de circulation adapté et un aménagement de qualité.



PROPOSITIONS DE TRAITEMENT (IMAGES NON CONTRACTUELLES) | CABINET TESSON



Un autre pont devra être doublé **rue Paul Daumont**.
Des aménagements paysagers et architecturaux sont prévus sur la totalité de l'ouvrage pour en assurer l'intégration urbaine.

Des réflexions sont en cours entre la DREAL, la commune et la Direction interdépartementale des routes (DIR), chargée de leur entretien, concernant le traitement esthétique de ces ouvrages pour trouver le meilleur compromis.



PROPOSITIONS DE TRAITEMENT (IMAGES NON CONTRACTUELLES) | CABINET TESSON



L'assainissement

Actuellement, il n'existe pas de réseau d'assainissement étanche sur cette partie de la RN17. Les eaux ruissellent et s'infiltrent dans le sol sans traitement. Or, elles transportent une pollution due au trafic (gomme des pneumatiques, résidus de combustion, sel utilisé en période hivernale, pollution accidentelle...).

Sur ce secteur sont identifiés deux enjeux majeurs :

- protéger le périmètre de protection du captage d'eau potable dit du Bout des Fourques
- préserver la nappe souterraine

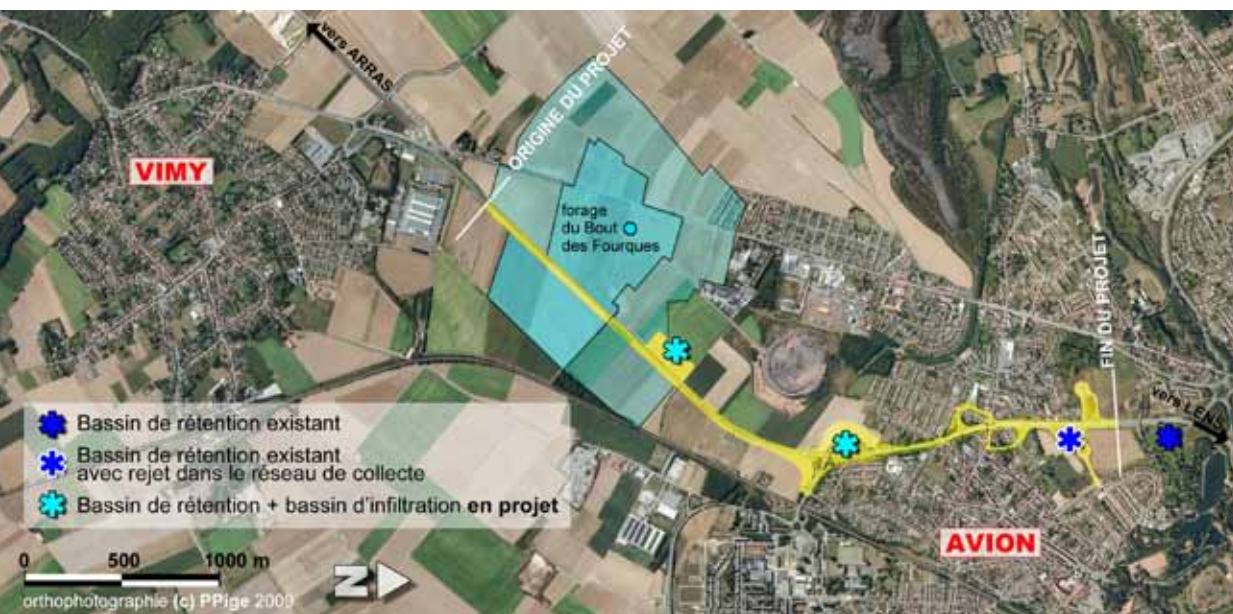
Le projet prévoit :

- la création d'un **réseau d'assainissement étanche** ;
- la création de **2 couples de bassin de rétention des eaux pluviales et bassin d'infiltration** (décantation, récupération des huiles et autres hydrocarbures et traitement)
- l'adaptation d'un **bassin avec rejet dans le réseau de collecte des eaux pluviales** au niveau de l'échangeur des Glissoires
- l'installation de **glissoires** afin d'éviter toute pollution accidentelle dans les périmètres de protection du captage

Ce système d'assainissement permettra une meilleure régulation des eaux de pluie sur le secteur.

La création de ces bassins d'assainissement nécessitera l'acquisition d'une surface de terrain agricole. Une étude réalisée par la Chambre d'Agriculture a permis un premier travail avec les exploitants concernés pour identifier les solutions les plus acceptables. Les études en cours devraient permettre de confirmer les implantations.

... CARTE DE SITUATION DES AMÉNAGEMENTS D'ASSAINISSEMENT | EXALTA



Les protections phoniques

L'essentiel des bâtiments le long du projet sont situés en zone d'ambiance sonore dite modérée, c'est-à-dire en dessous des seuils réglementaires, à l'exception des zones situées au croisement de la RN17 avec la rue Édouard Depret, ainsi que le croisement de la Rue Paul Daumont avec la RN17 à Avion.

Les objectifs réglementaires en matière de niveau sonore sont de maximum 65 dB(A) de jour et 60 dB(A) la nuit. Les études menées ont permis de déterminer les aménagements à effectuer pour atteindre ces niveaux.

NB : Un niveau sonore de 50 dB(A) correspond à celui d'un restaurant paisible, 60 dB(A) à un marché animé et 70 dB(A) à une salle de classe bruyante.

Certaines habitations subissent des niveaux supérieurs aux valeurs réglementaires. Des traitements acoustiques seront mis en œuvre pour protéger ces riverains du bruit de la RN17.

Ainsi, en milieu urbain, dans le prolongement des écrans acoustiques existants, **de nouveaux écrans seront installés de part et d'autre de la voie**. Ils auront une longueur respective de 535 m et 440 m et une hauteur de 2 m. Grâce à la mise en place de ces deux écrans, l'ensemble des bâtiments situés de part et d'autre de ces protections sont ramenés à des niveaux de bruits inférieurs aux seuils réglementaires.

Pour 19 bâtiments cette mesure sera complétée par une amélioration de leur **isolation de façade** (au moyen de double vitrage acoustique).



Les aménagement paysagers

Un diagnostic faune-flore a été mené. Ce dernier indique que seules des espèces animales et végétales communes sont présentes sur la zone d'étude et que le projet n'aura pas d'impacts significatifs sur leurs habitats et déplacements.

Le projet sera accompagné d'**aménagements paysagers**. Autour des bassins d'assainissement, ils favoriseront le développement de la biodiversité et en secteur urbain, ils assureront une bonne intégration de la RN17 dans la ville d'Avion.

Les bretelles de l'**ancien échangeur d'Avion-Centre** seront totalement ou en partie supprimées. Ce qui offrira des possibilités importantes de reconquête urbaine et permettra d'envisager un aménagement de qualité pour ce secteur.

En effet, le retour à la continuité des espaces publics et des perspectives permettront d'ouvrir et de recomposer le quartier.

Un travail paysager fin sera réalisé en lien avec la municipalité pour définir les aménagements à engager (plantations, requalification des espaces publics, ouverture des perspectives...).



... SITUATION ACTUELLE | PH. FRUTIER-ALTMAGE
AU PREMIER PLAN : VERS LENS



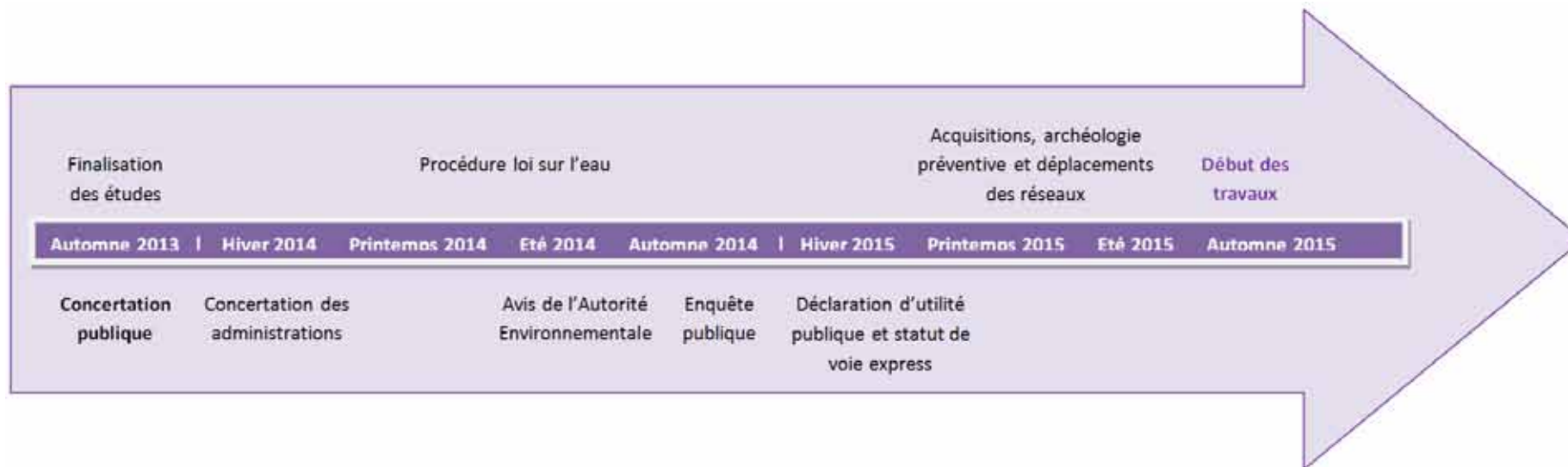
perception actuelle

... ESQUISSE DE RECOMPOSITION URBAINE | CABINET TESSON



opportunité foncière sur les boucles de l'ancien échangeur, recomposition urbaine par l'encadrement des talus dans l'axe des perspectives

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



COMMENT PARTICIPER ?

OÙ S'INFORMER ?

Exposition publique

Du 3 au 20 décembre 2013, dans les halls des mairies de Vimy et Avion (aux horaires habituels d'ouverture)

Des permanences de la DREAL y sont organisées les jeudis 12 et 19 décembre, de 9h à 12h à Vimy et de 14h à 17h à Avion

Réunions publiques

Le lundi 16 décembre 2013, à 18h, à la salle des fêtes de Vimy (Chemin Butez)

Le mardi 17 décembre 2013, à 18h, salle Familia à Avion (18 rue Edouard Dépret)

Site Internet

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

COMMENT S'EXPRIMER ?

Registres d'observations

Des registres destinés à vos remarques sont mis à disposition en mairies de Vimy et Avion, aux horaires d'ouverture.

Courriel

Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse suivante :

rn17.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

